

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2023

Absents excusés : PARROU Philippe (procuration à AYROLES Francis), CASTANET Jean-Michel (procuration à BERGUES Didier), MURET Valérie (procuration à DUMAS Lucie), POLLET-VIGUIER Valérie

PLUiH

Une présentation succincte, non exhaustive du projet de développement du territoire nommé PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) a été faite au Conseil Municipal.

Les concertations pour aboutir à la modification du PLU initial ont été effectuées en respectant les attendus des textes de lois et la volonté de l'Etat de lutter contre l'étalement des zones urbaines.

Monsieur Le Maire s'est attardé sur des zones représentant des enjeux forts pour l'orientation des aménagements futurs de la commune en cohérence avec le besoin des habitants, l'environnement et le développement local.

Un travail de fond, à la parcelle, a été effectué en amont afin de présenter le nouveau zonage. Il en est ressorti une densification supplémentaire des zones urbaines existantes équipées des réseaux, situées dans le centre bourg UA, dans le faubourg UB mais également dans les zones pavillonnaires UC.

De nouvelles zones à urbaniser à dominante habitat codifiées 1AUh (à vocation résidentielle à court terme) ont été définies ainsi qu'une zone dédiée aux équipements UEp. Un rappel des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), des réserves foncières, a été fait.

Le projet fait apparaître également une modification de zonage en adéquation avec l'activité en place sur la commune, il s'agit de 2 zones urbaines aux activités économiques répertoriées UX, à savoir zone d'activité.

Le projet est prévu d'être arrêté en octobre 2023 pour une approbation finale en Juin 2024.

REHABILITATION STATION D'EPURATION

Dans le cadre du projet des travaux d'amélioration et de réhabilitation afin d'optimiser et de moderniser le fonctionnement de la station d'épuration de Prudhomat, le Conseil Municipal décide de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT – QUERCY et de lancer les appels d'offres.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 12 750 € HT soit 15 300 € TTC.

Ces travaux d'amélioration seront financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à hauteur de 10 % par le Département. Le reste à charge sera réparti entre la commune de Prudhomat et la commune de Loubressac.

SPANC

En 2023, 170 maisons ayant un assainissement non collectif seront contrôlées par Monsieur Jean-Louis LESTRADE du service SPANC de Cauvaldor. Ce contrôle sera facturé 95,00 €.

PROJET DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE PRUDHOMAT

Les travaux se poursuivent. Plusieurs corps d'entreprises interviennent ensemble. Le planning sera respecté et la rentrée scolaire de septembre 2023 se fera dans la nouvelle école.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la marque de certification BTMC a été inscrite dans la consultation des entreprises pour le projet d'extension de notre école. L'entreprise Jauzac s'est engagée à obtenir cette certification.

Cet engagement à la certification BTMC est indispensable pour obtenir les financements de l'Europe au titre du FEDER.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Les tarifs des services d'eau et d'assainissement sont revus sur les bases suivantes :

SERVICE EAU :

- Abonnement 2nd compteur **36.67 €**

- Prix au m³ : de 0 à 500 m³ : **0.872 €**

de 500 à 1000 m³ : **0.788 €**

au-delà de 1000 m³ : **0.731 €**

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- Abonnement		85.41 €
- Prix au m3	de 0 à 300 m3	1.065 €

FORFAITS ASSAINISSEMENT :

- Château de Castelnaud	1 049.22 €
- GAEC de l'Autre Chèvre :	299.61 €

SPL CAUVALDEX

Le statut juridique de Cauvaldor Expansion a fait l'objet de plusieurs débats au sein de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire a décidé le 20 juin 2022 de conforter l'agence Cauvaldex afin de poursuivre son activité liée à l'économie en créant une société publique locale (SPL) en 2023 qui permettra plus de souplesse et d'efficacité sous le contrôle des élus.

Cette agence de développement économique est un outil partagé entre Cauvaldor et les communes. Pour ce faire, une participation statutaire au capital de la S.P.L. de chaque commune est nécessaire.

Cette participation est fixée à 150 € par commune.

- La participation de Cauvaldor est de 28 500 € soit 71 % du capital
- Le capital total de la SPL est de 40 050 €

CHAMPS DE NICOLE – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ENFOUISSEMENTS

Les travaux d'éclairage public et d'enfouissements des réseaux à Champs de Nicole ont débuté.

Afin d'engager ces dépenses d'investissement 2023 concernant les travaux de maîtrise d'œuvre et considérant la possibilité d'ouvrir des crédits dans la mesure où ils ne dépassent pas ¼ des crédits réels du budget d'investissement 2022, le Conseil Municipal autorise l'ouverture des crédits pour les opérations ci-après :

- 193 Eclairage public – Champs de Nicole
- 194 Enfouissements des réseaux – Champs de Nicole

Ces crédits seront repris au budget primitif 2023 voté ultérieurement.

EGLISE DE BONNEVIOLE

Suite à la visite d'entretien annuel des cloches, le Conseil Municipal décide de la mise en sécurité électrique de l'installation des sonneries électriques des cloches et de l'horloge de l'Eglise de Bonneviolle avec la fourniture et la pose d'un coffret de coupure et de sécurité au clocher pour un montant de 2 013,60 € TTC.

MOTION DE DESSERTE FERROVIAIRE

Lors du conseil communautaire du 12 décembre 2022, les élus ont voté, à l'unanimité, une motion en faveur de la desserte et du désenclavement ferroviaire – Le Lot mérite le respect.

Le Conseil Municipal approuve la motion votée transmise à toutes les communes afin d'adopter dans des termes similaires cette motion au sujet de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et ce, pour poursuivre le combat pour une meilleure desserte et le désenclavement ferroviaire du Lot.

EMMAÛS

Dans le cadre de sa ronde solidaire 2023, Emmaüs organisera une collecte gratuite collective place de la Halle de Bonneviolle le Mercredi 22 Mars à 10h00 et le Mercredi 20 Septembre 2022 à 10h00.

SDIS

La contribution 2023 de la commune de Prudhomat au SDIS du Lot est de 23 932 € soit une augmentation de + 6,1 % par rapport à 2022.

OLYMPIADES VITICOLES

Le Comité des Fêtes de Glanes organise des Olympiades Viticoles le Samedi 17 juin 2023 et sollicite la participation de notre commune. Madame Laurence ROUDEZ BONAL, 3^{ème} adjointe, est en charge de la constitution de l'équipe qui représentera Prudhomat.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 3 mars 2023 à 20h30
- Vendredi 7 avril 2023 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23h20

Le Maire


